LES MENACES QUI GUETTENT LA RDC SUITE A LA REVISION DE LA CONSTITUTION ET A LA TENTATIVE D'AMENDEMENT DE LA LOI ELECTORALE.

Le pari de la tenue des élections générales dans un Etat à la fois en faillite et exsangue d'une décennie de guerres, quoiqu'on en dise, a été une grande performance politique de ces 5 dernières décennies en RDC. Le fait que ces élections ont eu lieu est un acte qui mérite d'être salué et dont il convient d'évaluer les enjeux pour l'avenir. Le contexte postélectoral 2006 aurait dû constituer l'occasion pour les autorités élues de mettre en place des mécanismes durables de consolidation de la paix, notamment par la réforme des services de sécurité (RSS); de la démocratie et de l'Etat de droit. Le combat pour la paix n'est pas une simple recherche technique de mécanismes de négociation ou de résolution des conflits. Il est une **action politique et stratégique globale**...Il n'y a d'action pour la paix civile que celle qui vise à éliminer les germes des conflits.

La légitimation du pouvoir en RDC a conduit à l'adoption en 2005 d'Une Constitution qui a consacré le mode de scrutin présidentiel à deux tours et a échafaudé une nouvelle architecture du pouvoir bâti sur des structures dont les animateurs devraient être élus. Toutes les forces politiques, militaires et sociales ont convenu que le pouvoir devait être conquis par le biais des élections libres, démocratiques et transparentes. Ces élections ont eu lieu, même si les conditions de leur organisation restent encore perfectibles afin de réduire au maximum les fraudes et autres manipulations pour plus de transparence et de crédibilité. C'est cela un acquis et une avancée politiques majeurs et indéniables, comparativement aux blocages politiques des années Mobutu et Laurent Désiré Kabila, qu'il faut reconnaître avec humilité et attribuer à la nouvelle classe politique émergeante en RDC. Cela constitue une des grandes valeurs ajoutées de cette Constitution qui introduit désormais une nouvelle philosophie et culture politique d'accession ou de maintien au pouvoir par la voie des élections libres, démocratiques et transparentes. Chose inimaginable sous Mobutu encore moins sous son bouillant successeur, Laurent Désiré Kabila.

Toutefois, une grande question demeure. L'organisation des élections en 2006 aura-t-elle contribué à consolider la paix civile, la Démocratie et l'Etat de droit; et à amorcer une réelle dynamique de reconstruction du tissu socio-économique de la RDC? Aujourd'hui, la question réside dans le dynamisme et la volonté politique des gouvernants et de la bonne gouvernance. Des signaux tendent à démontrer que ceux-ci sont très loin d'être atteints. Pareille situation génère peu à peu mécontentement qui peut menacer la paix civile post-conflit. L'absence de performance socio-économique et politique (Les derniers rapports IDH: Indicateur du Développement Humain du PNUD, Doing Business ou de la Fondation Mo Ibrahim confirment le tableau sombre que j'ai présenté il y a presqu'une année : « La réalité métrique de la RDC, 50 ans après son Indépendance », publié par le blogueur Cheik Fita sous le titre :« RD Congo, 50 ans après, des chiffres qui nous font honte» in http://cheikfitanews.overblog.net/article-document-rd-congo-50-ans-apres-des-chiffres-qui-nous-font-honte-53016497.html; qui classe notre pays parmi les derniers et les moins performants au regard d'une série d'indicateurs liés au bien-être, au développement humain et droits humains, et socioéconomique); l'incompétence du gouvernement, le déficit de leadership du Président de La République et la modification de mode de scrutin présidentiel sont tout autant des facteurs qui peuvent fragiliser les piliers sur lesquels repose la paix civile chèrement acquise sur base consensuelle à Lusaka, puis à Sun City. Et le meilleur antidote pour éviter cette situation réside dans le choix d'un Président sur base d'une large base électorale dont l'élection devrait être le reflet d'un large consensus national, que seul le scrutin majoritaire absolu à deux tours peut valablement garantir. Mais aussi par la mise en place d'un gouvernement responsable, déterminé à relever le défi social de la pauvreté et du sousdéveloppement dans un pays potentiellement riche en ressources naturelles de tout genre, respectueux des lois du pays et garantissant la répartition équitable des richesses et autres plusvalues sociales par un équitable mécanisme de justice redistributive.

Si les belligérants et les forces sociopolitiques, dans le cadre de l'accord global et inclusif signé à Pretoria le 17 décembre 2002, ont opté pour que tout pouvoir politique soit désormais conquis de manière légitime et non conflictuel par la voie électorale afin de garantir la paix civile et la stabilité sociale, cela suppose un choix en faveur d'un Etat de droit. Pour autant, la République soit conséquente avec sa propre logique. En effet, le fondement d'un Etat de droit repose impérativement sur les substrats de démocratie, de sécurité juridique et de l'indépendance de la justice. L'Etat de droit voulu en RDC, dans l'esprit du Constituant de 2005, devrait éloigner le pouvoir politique de l'incurie administrative, juridique et judiciaire; du despotisme et népotisme; du clientélisme et toutes formes d'abus, de tripatouillage législatif non conformes aux règles de jeu mis en place grâce un consensus national. Le référendum constitutionnel de 2005 venant en plus renforcer ces règles de jeu.

Est-ce le cas **cinq années** après ? Avec le passage en force politiquement et éthiquement indécent de la nouvelle Constitution modifiée et la tentative de tailler sur mesure une loi électorale aux fins insidieuses de faire élire, par un coup de force politique défiant la volonté majoritaire du souverain populaire le candidat du pouvoir ? Sommes-nous ici en RDC qui a voulu à Lusaka puis Sun City panser ses plaies non cicatrisées et tourner la page sanglante de son histoire ? Si cela n'est pas le cas, je crains fort que *nous sommes en train de fissurer l'échafaudage sur lequel repose l'Etat de droit souhaité par tous*. Par conséquent, la stabilité sociopolitique et la paix civile de notre pays se trouveront inexorablement compromises, si elles ne le sont déjà par ce jeu risqué de vouloir se maintenir au pouvoir à tout prix, même au travers du trou d'une aiguille.

Le mode de scrutin présidentiel laconiquement voté par le Congrès (Assemblée nationale et Congrès réunis) au début de cette année, ne laissant aucune place au débat de fond de société, ne peut qu'être porteur des germes de frustrations allant dans le sens contraire de la réconciliation nationale voulue durant les deux périodes de transition que la RDC a connues. Une option politicienne qui, au lieu de tendre vers l'éradication des causes génératrices des conflits, incite malheureusement à exacerber des velléités de recours à d'autres modes qui, hélas, ont causé tant de tort à nos populations. Cela avec comme conséquence de fragiliser davantage l'Etat congolais, déjà failli; dont l'autorité, du fait de déficit criant de leadership, éprouve déjà du mal à asseoir son pouvoir pacifiquement voire militairement sur l'ensemble du territoire national. Un mode de scrutin présidentiel qui, en cas d'une élection a minima (càd en dessous des 50% des voix), n'aura d'autre effet que d'accentuer la fracture sociopolitique déjà existant entre le président élu, éventuellement par une minorité du corps électoral contre la majorité du corps électoral, fragilisant encore plus la légitimité du président et de son pouvoir. **Telle est ma grande crainte**!

A l'allure où se profilent les choses, il y a réellement de sérieuses craintes de déboucher sur une parodie d'élections où le président, en plus d'être faiblement et minoritairement élu, risque également d'être très mal élu. Et pourtant paradoxalement, la même Constitution, toujours dans son esprit de garantir une bonne légitimité aux gouvernants à élire « proprement », prévoit noir sur blanc dans son article 64, §1: le devoir légitime à tout congolais de barrer la route par tous les moyens, à tout celui qui accéderait ou se maintiendrait anticonstitutionnellement au pouvoir : «Tout Congolais a le devoir de faire échec à tout individu ou groupe d'individus qui prend le pouvoir par la force ou qui l'exerce en violation des dispositions de la présente Constitution ».

Et pourtant, le sceptre du printemps arabe qui ne cesse de remodeler les paysages sociopolitiques internes des pays arabes et géopolitique régional du monde arabe inspire sans doute déjà bon nombre d'états-majors des forces politiques et sociales de la RDC dans la perspective du truquage éventuel des élections. Le premier terrain propice de contagion et d'expérimentation de cette vague de protestations populaires en Afrique sub-saharienne risque d'être la RDC. Tant l'humeur sociopolitique ambiante en cette année électorale enfiévrée couplée d'une situation

socio-économique dont tous les indicateurs sont au rouge, constituent des détonateurs qui n'attendent qu'une étincelle pour tout embraser! Malheur à ceux, qui faute de comprendre les signes des temps s'obstinent à gouverner par défi et par absurde, se trouveront ce jour là du côté des suppliciés! Surtout lorsque tout cela risque de survenir dans une atmosphère marquée par un retour en force des sentiments nationalistes, notamment avec des slogans lancés par des manifestants au meeting populaire de l'UDPS du 24 avril 2011, qui scandaient sans cesse : «Ya Tshitshi Zongisa ye na Rwanda». Il faut alors faut être schizophrène pour ne pas comprendre la haute portée patriotique de ce message populaire émanant de la base!

Or comme je l'écrivais en début de cette année et je tiens une fois de plus à le rappeler ici : « Le système politique démocratique congolais n'est pas encore développé et stabilisé pour permettre d'en faire une évaluation éclairée. Dès lors, Il nous semble indispensable et judicieux de le laisser poursuivre son cheminement actuel pendant au moins quelques législatures avant d'en envisager la révision. »

Parlant du système politique démocratique, nous voici au cœur même de la Théorie des Systèmes complexes, formalisée en 1968 par Karl Ludwig von Bertalanffy ou de la systémique, chère à Gregory Bateson. Selon l'approche systémique (que ce soit en sciences humaines, sociales ou exactes; ou encore en sciences (géo)-stratégiques), l'on définit le système comme « un ensemble organisé d'éléments en interaction comportant des mécanismes propres permettant à la structure de s'autoréguler (càd maintenir naturellement une homéostasie ou un équilibre ou stabilité interne)». Dès lors, une variation ou un changement brusque d'un élément constitutif de la structure ce système provoque inévitablement une déstructuration interne du système, aux conséquences parfois lourdes et imprévisibles pour la stabilité du système dans sa globalité. Cette «Théorie des Systèmes » est en soi complète et très efficace qu'elle est parvenue d'expliquer, dans le domaine de la géostratégie, la recomposition actuelle des relations internationales. Notamment, le passage après 1990 du monde bipolaire vers le monde unipolaire asymétrique à géométrie variable. De plus, elle a su parfaitement expliquer les grands changements sociaux internes de l'époque contemporaine. Ainsi, pour le cas de la RDC, la révision à contre courant systémique de la Constitution et de la future révision de la loi inique électorale sont des changements brusques qui, dans le cadre de cette théorie des systèmes, sont des éléments perturbateurs du système mis en place en 2005, susceptibles de provoquer de grands bouleversements tendant à rompre effectivement la relative équilibre déjà instable établi par les signataires des accords de Sun City en 2002. Ce, au regard des contestations et autres violences, difficiles à endiguer, qui pourraient être engendrées du fait d'un éventuel mauvais déroulement du processus électoral. Nous voilà prévenus!

Nous écrivions en outre: «Par ailleurs, si nécessité de révision de la Constitution s'impose à tous, majorité comme opposition, la période électorale semble la moins appropriée pour ce faire; car porteuse des germes de contestations pouvant déboucher sur des violences et ramener notre pays encore 2 décennies en arrière ». Et, il n'est pas encore trop tard, selon moi, pour ramener certains apprentis sorciers à la raison et à l'esprit de consensus national qui doit dicter des options politiques, particulièrement en cette période électorale, socialement et politiquement très échaudée et effervescente!

S'agissant de l'option prise par le Constituant de 2006 d'opter pour les scrutins présidentiels à deux tours, le souci était et comme le mentionnait si bien le professeur Auguste Mampuya :... La loi électorale qui organise ce scrutin, précise que l'élection à deux tours a été choisi pour permettre « au futur président de la République d'être toujours élu par une majorité absolue d'électeurs et, donc, de bénéficier d'une légitimité incontestable. Il est en effet normal et logique que celui qui a les prérogatives importantes de « magistrat suprême », symbole de la nation, garant de la continuité de l'Etat, chef suprême des armées, garant de l'unité nationale, garant de l'indépendance nationale, garant de l'intégrité du territoire, garant du fonctionnement régulier des institutions, garant du respect de la constitution, président « de tous les Congolais » que certains n'hésitent pas à appeler « père de la nation », ait une base la plus large de légitimité. De fait, cette règle de l'élection à la majorité absolue relève de la même logique que le suffrage universel direct lui-même par lequel on a voulu que le

chef de l'Etat, à qui toutes ces prérogatives sont reconnues, soit l'élu non d'une caste (dans le système censitaire par exemple), mais de la grande majorité des Congolais, le suffrage universel étant considéré comme fournissant le siège de la légitimité la plus large aussi bien juridiquement que politiquement et sociologiquement.

Pour les scrutins législatifs, provinciaux, municipaux et locaux, je suis convaincu que le mode de scrutin **proportionnel** serait approprié et préférable au *scrutin majoritaire de liste* introduisant une inique et insidieuse notion d'*apparentement*. De plus, le scrutin proportionnel présente la valeur ajoutée d'avoir une bonne **radioscopie électorale** en termes de représentativité populaire et de poids socio-électoral de différentes formations politiques concurrentes. Enfin, ce mode de scrutin encouragerait le **jeu des alliances** politiques, **symbole de dialogue** et **de consensus, nécessaire** dans une **Démocratie naissante**.

Pour les présidentielles, et je ne cesserai jamais assez de manifester ma réprobation à la révision unilatérale de mode de scrutin présidentiel. Ainsi, mon propos ici est de rappeler encore et toujours la menace qui guette notre pays à la suite du vote du mode de scrutin présidentiel à un seul tour, résultant d'une dangereuse stratégie politicienne et d'un fin subtil calcul électoral au profit de l'actuelle majorité au pouvoir. Les constitutionnalistes admettent que l'élection présidentielle à un seul tour pose également un problème de **légitimité** et regorge des ingrédients de contestation du Président élu. En outre, avec la multiplication des candidatures et l'émiettement des voix, il est possible de devenir président sans obtenir une majorité absolue dans les urnes (= Majorité égale à la moitié des suffrages exprimés plus un si leur nombre est pair ou, si leur nombre est impair, égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur). Les élections gabonaises constituent un cas d'école. En effet, élu avec environ 40%, càd en decà d'une majorité absolue des voix, Ali BONGO a vu son élection être aussitôt contestée par ses deux poursuivants, André MBA OBAME et Pierre MANMBOUNDOU, deux candidats de l'opposition, dont les résultats cumulés dépassaient les 50% des votes. Ali Bongo dut son salut grâce à l'intervention musclée de la force française stationnée à Libreville. Est-ce en RDC, le Président Kabila bénéficiera-t-il de la protection de la MONUSCO pour lui assurer le maintien au pouvoir à l'image de l'ONUCI et des troupes françaises de la Licorne en côte d'Ivoire en faveur d'Alassane OUATTARA? Il y a certainement un pas que je n'oserais franchir. A moins que ses alliés de toujours, les troupes de l'APR, lui viennent en rescousse! Une agression de trop que la Peuple Congolais ne laissera sans doute plus, cette fois-ci, se reproduire sur le sol de LUMUMBA. Et pour paraphraser la dernière intervention à l'Assemblée Nationale du député national Gilbert Kiakwama : «Ne soyez pas complices de votre propre meurtre politique ».

Cependant, un des inconvénients pour un président sortant qui chercherait à briguer un nouveau mandat dans le cas du scrutin à un tour, réside dans le fait que l'élection pourrait tourner au vote sanction. Un vote qui serait fonction des résultats de ses performances ou contre-performances durant son mandat sortant. Or dans le cas de la RDC, il ne faut pas être un malvoyant pour constater que ce pays avance à reculons. J'ai eu à le mentionner plus haut. Mais tout cela ne pourra bien sûr se faire qu'à condition que le processus électoral soit transparent et que l'opposition s'allie et soutienne un seul challenger quel qu'il soit. Mais compter sur la seule sanction du candidat du pouvoir ne suffira sans doute pas. L'opposition doit aussi offrir une alternative politique crédible. Est-ce le cas aujourd'hui? Les jeux sont certainement loin d'être joués, encore moins d'être gagnés; au vu du théâtre que nous offre cette opposition!

Les mêmes constitutionnalistes africains estiment que l'utilisation du scrutin uninominal à un tour dans des sociétés dominées par le phénomène ethnique présente l'inconvénient d'entraîner l'élection d'un président de la République, d'un député, voire d'un parlement entier par une minorité de ses composantes. Ce mode de scrutin est vivement déconseillé car porteur des germes de violence et de débordements susceptibles d'être engendrés suite aux antagonismes ethniques dans un pays marqué par le clivage Ouest-Est. Pour le cas de la RDC, ce mode de

scrutin peut en plus permettre au pouvoir de multiplier de faux candidats d'opposition dans les fiefs de confort électoral des candidats de l'opposition les plus en vue. Ce système présente un autre danger d'éviter le jeu des alliances pour le candidat président de sorte qu'une fois élu, même avec une minorité d'électeurs, il sera le seul maître au pouvoir et pourra disposer de toute sa latitude pour gouverner de façon monolithique. Enfin, l'avantage du scrutin à deux tours était de permettre au second tour, le regroupement CLAIR et sans EQUIVOQUE des candidats (jeux des alliances politiques entre les deux tours) par tendance ou par sensibilité politique. L'adoption de ce dernier système consolide sans aucun doute le multipartisme au niveau de l'État. Au second tour, des regroupements s'opèrent et des alliances se négocient. Il s'agit d'un scrutin qui favorise la mise en place de gouvernements de coalition, phénomène très souhaitable en RDC car porteur des valeurs de RASSEMBLEMENT POLITIQUE. En effet, le principe d'un scrutin à deux tours, c'est de permettre à l'électeur de voter d'abord pour le candidat de son choix, et dans le face-à-face final d'éliminer celui qui lui convient le moins. Lors d'un scrutin présidentiel à deux tours, le premier tour permet aux forces politiques du pays de se mesurer et donc de créer une «photo politique» ou une «cartographie électorale » du pays, tandis que le second tour force les acteurs à créer des alliances, à faire des compromis. Toutefois, le choix du système électoral, à un tour ou à deux tours, ne suffit pas à lui seul à éviter les violences politiques.

Le passé de la RDC nous a abondamment renseignés sur les dérives autocratiques des pouvoirs à base monolithique ou monopartiste. Déjà la configuration de ce nouveau système électoral nous renseigne énormément sur la difficulté de mettre en place des alliances crédibles et confortables; et des tensions internes que ce dispositif induit. Cela, aussi bien dans le camp de la constellation des partis au sein de la défunte AMP, éprouvant de sérieuses difficultés de se structurer autour de la nébuleuse naissante MP. Mais aussi, dans le camp de l'opposition contrainte et piégée par le choix d'un candidat (unique) devant la représenter en **front commun** aux futures échéances présidentielles. Cela saute aux yeux par la difficulté éprouvée par les chefs des partis politiques d'opposition de s'entendre sereinement pour désigner un candidat unique devant affronter l'unique candidat imposé du pouvoir. On le constate aujourd'hui avec tous les Cha Cha Cha qui rythment la vie politique des ténors de l'opposition: DTP, triangle nucléaire, lutte d'une éventuelle succession au «Chairmain» au sein du MLC...au lieu de privilégier dans un premier temps le sens de **consensus national**, devant s'appliquer également à l'intérieur même de cette opposition plurielle, multiforme, effritée et centrifuge; ainsi que l'intérêt supérieur de la Nation.

Après 50 ans de gâchis politique et 5 ans de mimétisme démocratique, il est plus que temps que la RDC soit dirigée par un Président qui comprenne le monde dans lequel nous vivons aujourd'hui et des enjeux au centre desquels se trouve confronté notre pays. Un Président qui propose à ses compatriotes une vision politique et un projet de gouvernance pragmatiques, efficaces et capables d'offrir de réelles perspectives de prospérité, de bien-être, de sécurité et de paix à tous ses concitoyens. Il faut à la RDC un Président qui soit à la fois en phase, en empathie et qui se mette sérieusement à la portée et à l'écoute active des aspirations profondes du Peuple Congolais. Un Président qui s'identifie à son Peuple et s'associe à lui pour expliquer ce qu'il accomplira et ce que NOUS, comme Nation et Peuple, devons faire ensemble pour remettre notre pays sur les rails de sa reconstruction effective. Malheureusement, le désastre que connait actuellement la RDC est le résultat inévitable d'une politique nébuleusement essoufflée naviguant à vue et mal inspirée du fait de manque de vrai leadership au sommet de l'Etat et de volonté politique, à tous les échelons du pouvoir.